

# Tuteur Professionnel & Maître d'apprentissage

# Formations tutorales

## Publics concernés

Ce module de formation s'adresse aux professionnels du secteur social ou médico-social accompagnant ou souhaitant se préparer à accompagner un stagiaire ou apprenti en formation préparatoire dans une structure du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Certains modules s'imposent, dans le contexte de la signature des accords de la branche professionnelle du secteur privé social et médico-social, au tuteur accompagnateur de salariés en formation bénéficiaires de contrat aidés (professionnalisation, insertion dans l'emploi, emploi avenir....) et aux maîtres d'apprentissage dont la fonction est portée au contrat d'apprentissage d'un apprenti.

## Objectifs

**A la fin de la formation, le candidat sera capable de :**

- Définir la fonction d'accueil de stagiaire ou d'apprenti
- Elaborer des outils associés à la fonction d'accueil
- Savoir accompagner la découverte et le repérage du tutoré au sein d'une organisation complexe
- Savoir engager la fonction de transmission par la mise en situation de travail et mener un entretien réflexif
- Formaliser le processus d'évaluation

## Conditions d'accès

Les modules de formation sont accessibles aux salariés. Pour les personnes en situation de handicap, le référent handicap de l'ERTS étudie, à la demande du candidat, les adaptations nécessaires pour le bon déroulement de la formation.

## Contenus de la formation

- **Module « Tuteur de Proximité : Les Bases » : 40h**

Ce module est centré sur l'opérationnel et vise à transmettre des savoir-faire en termes d'organisation, de transmission des savoirs et des compétences et de supervision et d'évaluation d'un parcours de professionnalisation.

- **Module « Formation Spécifique à la Fonction de Maître d'Apprentissage » : 40 H**

S'articulant étroitement avec les enseignements du module « Tuteur de proximité : les bases », le module « spécifique maître d'apprentissage » est centré sur la formation en alternance dans le cadre de l'apprentissage dans la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale, privée à but non lucratif.

Il comporte 3 domaines de compétences :

- Domaine de compétences 1 : Contexte légal et réglementaire de l'apprentissage,
- Domaine de compétences 2 : Co-construction du parcours professionnel,
- Domaine de compétences 3 : Accompagnement à la qualification professionnelle.

- **Module « Tuteur de Proximité : Approfondissement » : 40 H**

Axé sur la connaissance des métiers du secteur, les modalités de certification ainsi que sur la posture de tuteur, il vise à renforcer les acquis du module « Tuteur de proximité : les bases », en particulier pour les tuteurs dont la qualification est de niveau IV ou V. Ce module permettra aux stagiaires d'inscrire leur pratique dans une dimension partenariale et de confronter les enseignements acquis à la réalité des situations de stage.

- **Module « Tuteur Référent » : 40 H**

Axé sur le développement de cette fonction, il est centré sur l'organisation du tutorat en interne (politique d'accueil des stagiaires, organisation des parcours, collaboration avec l'organisme de formation..) et en lien avec la notion de « site qualifiant ».

## Dispense et allègements

Des dispenses sont possibles en fonction du niveau du diplôme. Des allègements pourront être étudiés en fonction des formations tutorales déjà réalisées.

## Modalités pédagogiques

Temps d'échanges de pratiques, mises en situation professionnelle, entretien d'explicitation, construction d'outils....

# Tuteur Professionnel & Maître d'apprentissage

# Formations tutorales

## Validation de la formation

Une attestation de suivi de la formation est remise aux participants pour chaque module

## Type d'intervenants

Formateurs et professionnels issus du terrain, Formateurs certifiés GREX.

## Frais de formation

Coût pour un module : 469 €

Les frais de formation peuvent être pris en charge par l'OPCO dans le cadre du Plan de développement des compétences de l'établissement

Retrouvez tous les résultats de la formation  
Sur le site internet de l'ERTS.

## INSCRIPTION



Les inscriptions sont ouvertes tout au long de l'année.

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés à l'ERTS ou sont téléchargeables sur notre site internet.

**Durée : 40 heures minimum**

**Dates :** L'ERTS organise différentes sessions en fonction du nombre d'inscrits

**Lieu :** Olivet, Bourges, Chartres



## CONTACTS



Responsable de la formation :

Evelyne ROUET

Secrétariat :

Virginie FRESNIN

tuteurmap@erts-olivet.org

☎ : 02 38 76 30 00

### ERTS

2032 Rue du Général de Gaulle - CS 60002  
45166 OLIVET Cedex

☎ : 02 38 69 17 45

www.erts-olivet.org

Déclaration activité 24450236845

SIRET 48927001700010

L'ERTS est gérée par l'association ARDEQAF, loi 1901